

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** TANALITH E 8001

**Type(s) de produit:** TP08 - Produits de protection du bois

**Numéro de l'autorisation:** FR-2018-0064

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0012066-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	5
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

TANALITH E 8001
TANALITH E 8000
TANALITH E 8002
TANALITH E 8003

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Lonza Cologne GmbH
	Adresse	Nattermannallee 1 50829 Cologne Allemagne
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2018-0064	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0012066-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	10/07/2018	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	04/06/2023	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	LONZA COLOGNE GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	NATTERMANNALLEE 1 50829 COLOGNE Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	WHELDON ROAD, CASTLEFORD, WF10 2JT WEST YORKSHIRE Royaume-Uni

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	6 - Hydroxyde de cuivre
<b>Nom du fabricant</b>	SPIESS-URANIA CHEMICALS GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	KENNEDYPLATZ 1 50569 KOLN Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	BAYER CORP., AGRICULTURE DIVISION P.O. BOX 4913 HAWTHORN ROAD MO 64120-0013 KANSAS CITY, KANSAS États-Unis

<b>Substance active</b>	51 - Tébuconazole
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	KENNEDYPLATZ 1 50569 KOLN Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	BAYER CORP., AGRICULTURE DIVISION P.O. BOX 4913 HAWTHORN ROAD MO 64120-0013 KANSAS CITY, KANSAS États-Unis

<b>Substance active</b>	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
<b>Nom du fabricant</b>	JANSSEN PMP, A DIVISION OF JANSSEN PHARMACEUTICAL NV
<b>Adresse du fabricant</b>	TURNHOUTSEWEG 30 B-2340 BEERSE Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	JIANGSU SEVENCONTINENT GREEN CHEMICAL LTD. NORTH AREA OF DONGSHA CHEM-ZONE ZHANGJIAGANG 215600 JIANGSU Chine

<b>Substance active</b>	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	KENNEDYPLATZ 1 50569 KOLN Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	SYNGENTA CROP PROTECTION AG CH-1870 MONTHHEY Suisse

<b>Substance active</b>	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
<b>Nom du fabricant</b>	JIANGSU YANGNONG CHEMICAL GROUP CO., LTD
<b>Adresse du fabricant</b>	- - - Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	WENFENG ROAD YANGZHOU 225009 JIANGSU Chine

<b>Substance active</b>	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
<b>Nom du fabricant</b>	JIANGSU SEVENCONTINENT GREEN CHEMICAL CO., LTD
<b>Adresse du fabricant</b>	- - - Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	NORTH AREA OF DONGSHA CHEM-ZONE ZHANGJIAGANG 215600 JIANGSU Chine

<b>Substance active</b>	67 - Chlorure de didécyl diméthyl ammonium (DDAC)
<b>Nom du fabricant</b>	LONZA COLOGNE GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	NATTERMANNALLEE 1 50829 KOLN Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	CLARIANT GMBH (TOLL MANUFACTURER FOR LONZA GMBH) WERK GENDORF DE-84504 BURGKIRCHEN Allemagne
	LONZA INC., 8316 WEST ROUTE 24 IL 61547 MAPLETON États-Unis

<b>Substance active</b>	20 - Carbonate de DDA
<b>Nom du fabricant</b>	LONZA COLOGNE GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	NATTERMANNALLEE 1 50829 KOLN Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	LONZA INC., 8316 WEST ROUTE 24 IL 61547 MAPLETON États-Unis

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Hydroxyde de cuivre	Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1)	Substance active	12069-69-1	235-113-6	14.57
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0.1684
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.172
Chlorure de didécyl diméthylammonium (DDAC)		Substance active	7173-51-5	230-525-2	0.5747
Carbonate de DDA	Reaction mass of N,N-didecyl-N,N-dimethylammonium carbonate and N,N-didecyl-N,N-dimethylammonium bicarbonate	Substance active	894406-76-9	451-900-9	0.6757
Monoethanolamine	2-aminoethanol		141-43-5	205-483-3	26.91

## 2.2. Type de formulation

SL - Concentré soluble

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Provoque des lésions oculaires graves.  
 Peut irriter les voies respiratoires.  
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 Contient du propiconazole. Peut produire une réaction allergique.

### Conseils de prudence

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 Éviter de respirer les .  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 Porter .  
 EN CAS D'INHALATION:  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
 Appeler immédiatement .  
 Appeler en cas de malaise.  
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Recueillir le produit répandu.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Garder sous clef.

Éliminer le dans

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Industriel

##### Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de préservation du bois pour les classes d'usages 1 à 4, à l'exception du bois en contact direct avec l'eau et du bois à proximité de plan d'eau ou cours d'eau.

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus-Capricorne des maisons-Larves|Insectes  
 Reticulitermes spp.-Termites-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)  
 ---Champignons destructeur du bois (pourritures cubique, molle et fibreuse)--

##### Domaine d'utilisation

Intérieur  
 Traitement préventif des panneaux (post application) et du bois massif - classes d'usages 1 à 4  
 Bois feuillus et résineux

##### Méthode(s) d'application

Traitement pénétrant / imprégnation vide - pression -  
 -

##### Taux et fréquences d'application

CU 1, 2 et 3 : 8,5 à 18,75 kg de produit /m3 CU 1 et 2 (termites) : 11,6 à 18,75 kg de produit /m3 CU 3 (termites) : 11,9 à 18,75 kg produit /m3 CU 3 (traverses de chemin de fer) : 8,5 à 31,25 kg de produit /m3 CU 4 (dont poteaux électriques et de télécommunication et de clôture) : 17,2 à 31,25 kg de produit / m3 CU 4 (poteaux électriques et de télécommunication à haute rétention) : 31,25 à 50 kg de produit / m3 -  
 - -  
 CU 1, 2 et 3 : 8,5 à 18,75 kg de produit /m3  
 CU 1 et 2 (termites) : 11,6 à 18,75 kg de produit /m3  
 CU 3 (termites) : 11,9 à 18,75 kg produit /m3  
 CU 3 (traverses de chemin de fer) : 8,5 à 31,25 kg de produit /m3  
 CU 4 (dont poteaux électriques et de télécommunication et de clôture) : 17,2 à 31,25 kg de produit / m3

	CU 4 (poteaux électriques et de télécommunication à haute rétention) : 31,25 à 50 kg de produit / m3
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel Professionnel qualifié
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Grand récipient pour vrac (GRV) en PEHD (1000 L) Réservoir en acier inox (30000 L)

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

### 5. Conditions générales d'utilisation



## 5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas utiliser le bois préservé en contact direct avec l'eau ou à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons.
- Pour le traitement des poteaux électriques et de télécommunication à haute rétention, porter des gants neufs résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) à chaque manipulation du produit, une combinaison de catégorie III type 4 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des bottes.
- Pour les autres usages, porter des gants neufs résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) à chaque manipulation du produit, une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des bottes.
- L'utilisation de gants neufs, de combinaison de catégorie III type 4, de bottes et d'une protection oculaire/ faciale est nécessaire lors de la manipulation du produit concentré.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. En cas de contact avec la bouche/ingestion : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie : 1 an

## 6. Autres informations

- Il conviendra de fournir l'étude de stabilité 12 mois dans les conditions ambiantes de stockage du tébuconazole à 0, 6 et 12 mois à l'aide d'une méthode d'analyse validée avec moins de 3% d'interférence sur le pic de tébuconazole lors du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire.
- En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.